



MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE
MINISTERE DE L'EAU DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS FSPI
UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES FSPI

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 01-00-25/MEAH/PRMP FSPI/ UGPM FSPI/ FRN BUR-CC
18/02/2025

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le Journal des Marchés Publics n° **xxxxxxxx** en date du **04/02/2025** et dans **INONA NO VAOVAO** le **04/02/2025**.

2. Le MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE sollicite de la part des candidats intéressés des offres et des candidatures sous plis fermés pour fournir : **FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES DE BUREAU DU MEAH RÉPARTIS EN 02 LOTS: - LOT 01: FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES DE BUREAU POUR LES DIRECTIONS CENTRALES; - LOT 02: FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLE DE BUREAU POUR LES DIRECTIONS REGIONALES (CONTRAT CADRE)**. Les fournitures sont réparties en 2. Le(ou les) candidat(s) peut (ou peuvent) soumissionner pour un ou plusieurs lots. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N°2016-055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en ses articles 35, 63 et 67 en vue de la passation de marché contrat cadre conclu à prix unitaire .

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : TAHINAMALALA DIANAH
- Fonction : PRMP FSPI
- Bureau : , Étage : 1er etage, Porte : 114

5. Pour le (ou les) candidat(s) désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être retiré auprès de l'Autorité contractante moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : cent mille Ariary (**Ar 100 000.00**)
- Lot 2 : quatre-vingt mille Ariary (**Ar 80 000.00**)

ou son équivalent en monnaie librement convertible libellé au nom de l'Agent comptable de l'ARMP ou au nom du régisseur de recettes de l'ARMP.

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

6. Les plis devront parvenir à , étage: 2eme / porte: 209 au plus tard le **03/03/2025** à **11 H 00 Min** et seront ouverts

immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique **ne sera pas autorisée**.

8. La garantie de soumission n'est pas requise.

9. Les titulaires du contrat-cadre issu du présent appel d'offres seront ultérieurement invités à participer à la passation des marchés subséquents.



à _____, Le 18/02/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics